

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLAS
du lundi 10 juillet 2017**

Le dix juillet deux mil dix-sept, le Conseil Municipal de SILLAS s'est réuni en session ordinaire à 17 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DESQUEYROUX, Maire.

Convocation du conseil municipal le 03/07/2017.

PRESENTS : MM Albert JUMEL, Christian MIRAMBET, Jeannot BONNECHERE, Claude DABITCH, Denis LABESQUE, Mmes HERNANDEZ Jacqueline, Sylvie HAMON, GARBAYE Nathalie, BIREPINTE Nathalie et RÉJALOT Elisabeth

Mme RÉJALOT Elisabeth a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire effectue la lecture du procès verbal de la réunion du 21 avril 2017 ; Celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Compétence de la CDC du Bazadais concernant la Taxe d'Aménagement – Délib 15_2017

Vu l'article L. 331-2 4° du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Bazadais n°DE_29012015_01, en date du 29 janvier 2015, prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de ses 31 communes membres ;

Considérant que l'article précité prévoit que les communes membres d'un établissement public intercommunal (EPCI) compétent en matière de PLU autorisent celui-ci, par délibération, à instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal avec leur accord exprimé dans les conditions prévues par le II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DONNE son accord à la Communauté de communes du Bazadais, compétente en matière de PLU, pour instituer la taxe d'aménagement définie aux articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme en lieu et place de la commune de SILLAS.

PLUi – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal –

Les élus de la Communauté de Communes du Bazadais ont formalisé le souhait de doter le territoire d'un document unique, nommé le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Aussi, il a été décidé d'informer la population des grandes étapes à l'élaboration de ce futur document.

Un registre de concertation du public sera à disposition à la mairie de SILLAS aux jours et heures d'ouverture pour vos suggestions ou vos questions diverses.

Un courrier a été transmis pour information aux propriétaires se trouvant en limite de la zone à urbaniser et qui ne sont pas domiciliés sur la commune.

Pour ceux de la commune, l'information sera diffusée sur le bulletin de la CDC du Bazadais.

Les grandes étapes sont les suivantes :

- 2017 – Diagnostic du territoire
- 2018 – Projet d'aménagement et de développement durables
- 2019 – Traduction règlementaire
- 2020 – Validation

Office du Tourisme du Bazadais

L'office demande des informations, photos ou autre sur les différents sites qui peuvent être visités sur notre commune – Poney Club – Miellerie – Eglise – Palombière...

Clocher de l'Église Notre Dame

Prévision de travaux pour la restauration du clocher de l'Église :

- Contacter un architecte
- Dossiers de subventions
- Etude pour un appel d'offre

A.C.C.A. de SILLAS

Monsieur le Maire donne le résultat de l'élection du tiers sortants effectué lors de l'assemblée générale du 24 juin dernier.

Suite à cette réunion, un chasseur s'est présenté au domicile de Mr le Maire lui informant du souhait de créer une association de propriétaires pour supprimer le droit de chasse sur une partie de la commune.

Après réflexion, il a été décidé :

- de demander des avis aux différents organismes (Fédération des chasseurs de la Gironde et Gendarmerie Nationale) ;
- de faire une réunion entre les personnes concernées pour déterminer avec précision les responsabilités de chacun.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18h15.